



UN LOGEMENT ADAPTÉ À CHAQUE ÂGE DE LA VIE

Magny-les-Hameaux, le lundi 24 août 2015



Madame, Monsieur,

A l'heure où nombre de nos concitoyens sont à la recherche de logements, nous avons la lourde responsabilité d'agir pour la construction ou la rénovation de logements.

Nos objectifs sont clairs, vous les connaissez :

Offrir la possibilité d'un parcours résidentiel (un logement adapté à chaque âge de la vie) aux habitants de notre commune, par la réalisation d'opérations à taille humaine permettant la mixité dans chaque quartier, et en respectant toujours la Charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

C'est notre engagement.

L'accès à un logement adapté à ses besoins est l'une des conditions indispensables à l'épanouissement de chacun. C'est un droit reconnu dans notre Constitution. Mais il ne suffit pas de déclarer un droit pour le rendre effectif !

Et croyez moi, il faut de la volonté et de la ténacité pour conduire à son terme des projets qui permettront de répondre aux besoins des habitants, des projets qui rendront effectif ce droit au logement.

Ce sens des responsabilités, cette volonté et cette ténacité, nous les avons car nous agissons exclusivement pour le bien commun, pour répondre pleinement à nos engagements envers vous.

C'est le cas pour chaque opération de logements et ce sera le cas pour celles à venir les prochaines années en entrée de ville, dans les hameaux, ou encore sur le terrain de l'ancienne école Debussy.

Plus de 200 magnycoises et magnycois sont en attente d'une solution de logement adaptée à leurs besoins !

Au-delà de devoir répondre aux besoins des habitants, c'est aussi notre responsabilité d'élus locaux de stabiliser la population de notre commune, en répondant par quelques constructions au « desserrement » familial (les enfants quittent les parents et recherchent un logement) et au vieillissement de la population (souhait de seniors d'un logement plus petit et adapté).

Comme depuis 15 ans, avec ces futures opérations nous stabiliserons le nombre d'habitants (car nous subissons une baisse tendancielle due au vieillissement) et nous optimiserons nos équipements publics (écoles, crèches, centres de loisirs,...).

Ainsi, nous maintiendrons le niveau de services que nous connaissons et qui fait toute l'attractivité de notre commune.

Concernant cette attractivité, je sais les difficultés que nous rencontrons bien sûr au quotidien dans nos déplacements.

J'agis, avec notre équipe municipale, pour que tous les acteurs interviennent : Etat et collectivités compétentes.

En effet, nous devons tous répondre à l'enjeu du développement d'alternatives aux véhicules particuliers qui

traversent notre commune dans l'axe Nord/Sud, par plus de transports en commun et en finalisant notamment la circulation douce pour nous relier à notre territoire intercommunal. J'inclus aussi dans nos enjeux, le règlement du dossier des nuisances aériennes de l'aérodrome de Toussus le Noble. J'ai d'ailleurs fait inscrire la réduction de ces nuisances aériennes dans le Programme Local de l'Habitat Intercommunal, qui définit notre engagement en matière de logements, pour que nos partenaires prennent leurs responsabilités.

Même si des améliorations ont été constatées ces dernières années en terme de transports en commun, les difficultés sont réelles et beaucoup reste à faire.

En la matière, j'appelle chacune et chacun à la responsabilité et à ne pas laisser penser que répondre au besoin du parcours résidentiel des habitants de Magny-les-Hameaux ajoutera à nos difficultés de transports et serait donc nuisible au confort de vie d'un quartier ou de notre commune.

Unissons nos forces pour agir sans nous tromper de combat !

Pour répondre à vos besoins, nous nous appuyons également sur l'accompagnement individuel des demandeurs par notre service logement.

C'est pour cela que notre équipe municipale a voté en juin dernier la Charte d'attribution des logements sociaux, pour que la démarche et les critères soient toujours mieux expliqués, clarifiés, pour qu'il y ait moins d'incompréhension et donc moins de frustration.

Car nous savons qu'être en attente d'un logement adapté n'est jamais un caprice mais souvent une souffrance !

C'est pour cela aussi que nous travaillons en proximité avec tous les bailleurs pour suivre l'évolution et l'entretien de leur patrimoine bâti (et ce n'est pas toujours simple), pour accompagner les locataires en difficulté de paiement... et nous travaillons avec ces mêmes bailleurs et les différents réservataires de logements (Préfecture, 1% logement,...) pour compléter ce partenariat avec un dispositif permettant les échanges de logements pour faciliter le parcours résidentiel.

Tout cela est complété pour les logements privés par une aide financière, sous condition de revenus, à la rénovation énergétique et l'adaptation en cas de perte d'autonomie, dans le cadre des dispositifs « Habiter mieux » et des aides du Centre Communal d'Action Sociale.

Notre engagement, celui de notre équipe municipale, est d'être à votre service, tout au long de votre vie.

Cordialement,

Bertrand Houillon

Maire de Magny-les-Hameaux



*Résidences Chapelle Lacoste et Villa du Hameau :
17 logements en locatif social, 21 logements en
location-accession.*

